

Examen professionnel d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe

EPREUVE ECRITE
mardi 23 mars 2010

Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

Durée : 1h30

Coefficient : 2

Seuls les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite seront autorisés à se présenter à l'épreuve orale.

Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom, ni signature ou surlignage de couleur.

Le non respect de ces règles entrainera l'annulation de la copie.

Question n°1

5 points

Qu'évoque pour vous la complémentarité éducative école/accueil de loisirs ?
Quelle activité pédagogique vers les enfants pouvez-vous imaginer ? Vous en citez deux et vous en expliquez l'intérêt.

Question n°2

4 points

Citez trois droits de l'enfant de la Convention Internationale des Droits de l'enfant.
Quelle activité pédagogique vers les enfants pouvez-vous imaginer ? Vous en citez une et vous en expliquez l'intérêt.

Question n°3

5 points

Qu'évoque pour vous la photo ci-dessous au regard des missions possibles de votre fonction ?
(en cinq lignes maximum).

Avec quel type de structure vous pourriez engager des partenariats pour des actions intergénérationnelles ? Vous en citez trois.



Question n°4

3 points

Consacrée par la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, la laïcité est une valeur fondatrice et un principe essentiel de la République.

Qu'évoque pour vous la mise en place de la laïcité dans un accueil de loisirs ?

Question n°5

3 points

Quelles sont les différences entre le conseil municipal d'une commune et un conseil municipal d'enfants ou de jeunes ?

Quel est selon vous l'intérêt pour une commune de mettre en place un conseil municipal d'enfants ou de jeunes ?